

LUTTE CONTRE

LA FIÈVRE CATARRHALE OVINE (FCO) | LA MALADIE HÉMORRAGIQUE ÉPIZOOTIQUE (MHE)

Préserver les abeilles et protéger les animaux

CONSEILS AUX ÉLEVEURS ET APICULTEURS

La Fièvre Catarrhale Ovine (FCO) et la Maladie Hémorragique épizootiques (MHE) sont des maladies virales transmises par des moucheron piqueurs du genre **Culicoïdes** qui affecte les ruminants.

Depuis août 2024, une circulation intense du virus de la FCO-8 en Auvergne-Rhône-Alpes touche les ovins qui sont particulièrement sensibles à la maladie, avec de forts taux de mortalité.



Culicoïde

Credit Photo
GDS Creuse



Pour limiter la propagation de ces deux maladies, les éleveurs sont susceptibles d'appliquer une désinsectisation des animaux et des moyens de transports de ceux-ci. Cette mesure bien que complémentaire et non généralisée, est source d'inquiétude pour les apiculteurs voisins de ces élevages car les molécules utilisées sont également toxiques pour les abeilles.



Voici quelques conseils à destination des éleveurs ovins et bovins pour limiter l'usage et bien utiliser les produits de désinsectisation et à destination des apiculteurs également pour limiter l'exposition de leurs abeilles :

CONSEILS AUX ÉLEVEURS OVINS ET BOVINS



Mettre en place des mesures de gestion de l'environnement

Supprimer les zones de pontes : gestions de fumiers et zones humides.

Rentrer les animaux en bâtiment fermé la nuit.

Lutter contre les vecteurs

Favoriser les prédateurs naturels (oiseaux insectivores, chauve-souris...) en préservant les haies et les gîtes des bâtiments.

Mettre en place un brassage de l'air qui peut empêcher les insectes de se poser pour piquer.

Traiter avec un insecticide les animaux sensibles ou avant un transport.
Eviter les traitements systématiques.

Lutter contre les maladies

Des animaux en bonne santé initialement, seront moins impactés par la maladie.

Vacciner.

Détecter les animaux infectés, les soigner précocement, les isoler le temps de la guérison pour ralentir la propagation de la maladie.

CONSEILS AUX APICULTEURS (FRGDS)



Rester vigilants

Visiter vos ruchers au minimum tous les 15 jours.

S'informer sur les départements concernés :

La situation de la fièvre catarrhale ovine (FCO) en France

Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

Maladie hémorragique épizootique (MHE) : point de situation sur une maladie émergente

Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

Mettre en place des mesures préventives

Installer des abreuvoirs sur les ruchers afin que les abeilles n'aillent pas collecter l'eau sur les effluents d'élevage.

Prendre contact avec les éleveurs à proximité pour connaître les périodes de traitements et les molécules utilisées.

Réagir rapidement

En cas de constat de troubles (*dépopulation, mortalité*), appelez au plus vite

 **OMAA : 04 13 33 08 08**

Si vous voulez des conseils ou d'autres informations, n'hésitez pas à contacter votre GDS.